



USEE / CFDT 30, passage de l'Arche
92055 LA DEFENSE Cedex
tél. 01.40.81.24.00 fax : 01.40.81.24.05
courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net
Internet : www.cfdt-ufeem.org

CCP des non-titulaires RIN A

du 26 mai 2010

Il y a eu deux CCP :

CCP Promotions : le matin avec à l'ordre du jour la promotion à l'échelon spécial créé pour les RIN A de catégorie exceptionnelle.

CCP Mutations : l'après midi

Déclaration des élus.

Les représentants CFDT, en préalable à cette séance, se félicitent d'autant plus de la mise en place effective du 5^e échelon de la catégorie exceptionnelle que la CFDT est à l'origine de cette avancée catégorielle portée depuis de nombreuses années, en raison des blocages de carrières importants constatés pour les agents de cette catégorie.

Nous demandons que le pourcentage de 6 % des effectifs de la catégorie exceptionnelle retenu pour 2010 puisse être reconduit en 2011 et 2012 compte tenu du grand nombre de dossiers de qualité présentés et de l'âge des agents promouvables.

Dans l'immédiat, nous souhaiterions que soient pris en compte les éléments suivants pour permettre le choix entre les différentes candidatures :

- un équilibre de promotion entre l'administration centrale et les services déconcentrés
- la prise en compte du nombre de postes A + effectivement différents et notamment dans des services distincts.
- Le respect des règles édictées dans la circulaire proscrivant le « coup de chapeau ».

Les représentants CFDT, en tant que contractuels, tiennent à s'associer au mouvement revendicatif du 27 mai 2010 contre le projet de réforme des retraites. Solidaires des agents fonctionnaires, nous insistons également sur la nécessité pour le régime général de reposer sur une approche globale (niveau des retraites – emploi – financements – pénibilités...).

Nous nous opposons en particulier au recul de l'âge légal de la retraite et à l'allongement de la durée de cotisations.

CCP Promotions.

La CCP est présidée par Brigitte THORIN, adjointe au sous-directeur des Personnels d'encadrement maritimes et des contractuels (DRH).

Secrétaire adjoint :

Le secrétariat adjoint (tour de rôle entre les organisations syndicales) est assuré par la CFDT en l'absence de FO.

Réponse de l'administration aux déclarations

L'administration indique que la reconduction à hauteur de 6% en 2011 n'est pas envisageable à ce jour, mais la question sera posée au contrôle financier.

Promotions au titre de l'année 2010 pour l'accès à l'échelon spécial de la catégorie exceptionnelle.

Rappel :

• création de l'échelon spécial au sommet de la catégorie exceptionnelle

Il est calqué sur l'échelon spécial de CAE DAD (Conseiller d'administration de l'Équipement). Cet échelon ouvre droit à un niveau de rémunération équivalent à la hors échelle A, soit une augmentation d' environ 4.000 euros brut annuel.

Cet échelon exceptionnel ne concerne pas les PNT exerçant des fonctions de 3^{ème} niveau, qui sont gérés différemment.

Les critères pour bénéficier de cet avancement sont :

Les critères statutaires :

- Etre agent de la catégorie exceptionnelle, avoir 3 ans d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon de cette catégorie
- Avoir 15 d'ancienneté en catégorie A

Les critères de gestion :

- Avoir occupé au moins deux postes de 2^{ème} niveau
- Occuper des fonctions de 2^{ème} niveau en dernier poste. Le parcours en A+ sera pris en compte ainsi que la qualité du service rendu et le niveau de responsabilité confirmé sur le dernier poste.

• Mise en place dès 2010

Le rythme annuel d'accès prévu est de 3% de l'ensemble de la population de catégorie exceptionnelle (159 agents). Il est pour 2010 de 6 % soit environ 10 postes.

Au maximum, 20% de l'effectif des RIN en catégorie exceptionnelle pourra bénéficier de cet avancement. Si les conditions de promotion à la catégorie exceptionnelle n'évoluent pas rapidement, le critère des 20% à terme risque d'être rapidement bloquant.

Date d'effet :

A compter du 1^{er} janvier 2010 pour les agents promus ou date effective des 15 ans d'ancienneté en catégorie A ou date des 3 ans d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon.

Année	2010
Nombre d'agents proposés	41
Nombre d'agents retenus	31
Nombre de postes	10

Sur ces 41 propositions, seules 31 peuvent être examinées compte tenu des critères statutaires et de gestion.

Important : Au delà des 10 postes prévus pour le 5^{ème} échelon, la Présidente indique l'ouverture de 4 postes de PNT de 3^{ème} niveau (fonctions de Direction ou expertise) pouvant également concerner certains agents proposés au 5^{ème} échelon. Après discussion une liste de 14 noms est arrêtée.

Agents retenus pour le 5^{ème} échelon de la catégorie exceptionnelle

Nom Service

Laurent BAUDET..... DIRIF

Brahim BENAÏSSA CETMEF

Michel CARRENO CETE Méditerranée

Alain CORREIA DAEI

Philippe DEMERON..... DHUP (soit 5^{ème} échelon soit PNT 3)

André TURCOT DDT 79

Dossiers à l'étude compte tenu des incertitudes au passage à PNT 3

Nom	Service
Bruno HEBERT	SG / SPSSI
Philippe RIGAUD	DREAL Nord PC
François DUVAL.....	DGITM
Jean Louis CHEVALIER	SDAP Creuse
Jean Claude DEFFIEUX.....	STAC
Jean Pierre GALLAND.....	ENPC
Jean François RUPERT.....	permanent syndical
Philippe ROUX.....	SDSIE

Autres promotions

Suite de la dernière CCP promotions de décembre 2009, l'administration confirme les promotions suivantes :

Monique MARONNE : promotion en 1^{ère} catégorie à compter du 1^{er} avril 2010
Jean Yves VOUGERES : promotion à RIN Hors Catégorie
Pierre André STIELGELMANN : inscription sur la liste A+

CCP MOBILITE

Mutations prononcées sur la liste de 2ème niveau

Date d'effet : Les mutations prononcées au titre de cette CCP auront lieu le 1^{er} septembre 2010, sauf accord entre les services sur une date différente.

Nom	Service d'origine ...	Service d'accueil
HEYLLIARD J.F.	DIRIF	DIRIF/SET
LEVASSEUR Patrick	retour MAD.....	SG / SPES
GANCARZ Eric	DDEA 77	DDEA 77 (S/R vacance du poste)

Par ailleurs sont aussi examinées à cette CCP les mutations d'agents non titulaires hors statut RIN

Nom	Statut	Service d'origine	Service d'accueil
COMPTE Pierre	DAFU	CETE Lyon	SG / SPES
URTIAGA Ines	Art 4 CDI.....	SG/DRH.....	SG / DCF 2
RAMBEAU Sylvie	SETRA D.....	SETRA	DGAC
SALES Claude.....	SETRA D.....	SETRA	DGALN/DHUP
ROFFET Jean Claude ..	PNT 3.....	DDT04.....	MIILOS Lyon

Mutations : 1er niveau

Nom	Service d'origine ...	Service d'accueil
Bernadette BREMOND	DDE 971	DDTM 83
Elisabeth FRICKER	DDT 74	DDT 74 SCPT
Gérard MATHIEU	DDTM 59.....	DDTM 59
Pierre VERRY.....	DDT 21	DRE Bourgogne
Lily JOUVE	DGALN/ DHUP
Joël EVAIN	DREAL 44.....	DREAL 44/SRNP (S/R vacance de poste)

mutations d'agents non titulaires hors statut RIN

Nom	Statut	Service d'origine	Service d'accueil
Jean Paul AUGAGNEUR	SETRA C.....	SETRA	DGITM
Sylvie BUCHELI	CETE A.....	LCPC	DDTM 34

Questions diverses

Les représentants des personnels à la CCP ont interpellé l'administration sur :

Les arrêtés de promotion

Les élus à la CCP ont interpellé l'administration sur le retard de parutions des arrêtés nominatifs de promotions suite à la CCP du 3 décembre. L'administration répond qu'il y a eu un problème informatique et que l'édition des arrêtés est en cours.

Transfert des agents des SD vers le SNIA

L'administration appliquera la même procédure et les mêmes règles de pré-positionnement que lors des précédents transferts.

Transfert des agents des parcs vers les Conseils Généraux.

En cas d'un refus de l'agent , il y aura un accompagnement par l'Administration au cas par cas. N'oubliez pas d'alerter vos représentants CFDT en cas de difficultés. Ils sont là pour vous aider dans vos démarches.

Pour la défense des personnels Non Titulaires RIN, et
pour tout renseignement complémentaire
n'hésitez pas à contacter vos élu(e)s CFDT

Philippe BOISBOURDIN CGEDD -MIGT 5 tél : 04.91.00.52.01
Marie Édith BRETON École Archi. Nantes tél : 02.40.16.01.25
André TURCOT DDEA 79 tél : 05.49.06.89.00
Christian LETERC DRE Hte Normandie. .. tél : 02.35.58.53.10
Eve CALO Permanence CFDT tél : 01.40.81.22.10
Jocelyne BLASER DREAL Midi-Pyrénées . tél : 05.61.58.55.43
Rémy BLANES SN Seine tél : 01.40.58.29.20